

3^e ÉDITION DU TROPHÉE INNOV'BAT

Salon BATIMATEC 2026

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 01 : ORGANISATEUR

La société **BATIMATEC EXPO** organise en marge du **SALON BATIMATEC** qui se tiendra du 3 au 7 mai 2026, la 3^{ème} Edition du Trophée « **INNOV'BAT** », dédié à l'Innovation et à l'amélioration des techniques de constructions en Algérie.

ARTICLE 02 : OBJET

L'organisation du Trophée « INNOV'BAT 2026 » a essentiellement pour finalité de :

- Encourager les innovations et les améliorations des techniques de construction créatrice de valeur ajoutée par rapport aux pratiques courantes en Algérie, et ce, par la valorisation et la reconnaissance des expériences réussies et des bonnes pratiques développées par les fabricants, les entreprises et les centres et laboratoires de recherche engagés dans les démarches d'innovation.
- Inciter et encourager les fabricants, les entreprises et autres opérateurs à s'inscrire dans des démarches d'innovation et de l'amélioration des techniques de constructions.
- Créer un terrain de compétition favorisant la concurrence valorisante.
- Contribuer à réaliser les objectifs de l'État en matière de développement technologique de l'industrie et de promotion de la recherche et de l'innovation dans le domaine de construction.
- Aider à la diffusion de la culture de l'innovation et de l'amélioration des techniques de construction.

Et d'une manière spécifique le Trophée INNOVBAT vise notamment à :

- Promouvoir et médiatiser les résultats des innovations et améliorations des techniques de constructions entreprises par les opérateurs économiques nationaux afin de constituer une locomotive à l'ensemble du secteur de la construction.

Salon BATIMATEC



DU 3 AU 7 MAI 2026

PALAIS DES EXPOSITIONS – SAFEX



3^e ÉDITION DU TROPHÉE INNOV'BAT

Salon BATIMATEC 2026

RÈGLEMENT DU CONCOURS

- Œuvrer au rapprochement entre les opérateurs du monde économique et celui de la recherche (centres, universités) pour une étroite collaboration à travers la conciliation de l'offre et de la demande émanant du monde de la recherche et de l'entreprise.

Assurer le transfert technologique entre le monde de la recherche et le monde de l'industrie

LES ARTICLE 03 : DOMAINES CONCERNÉS

- Matériaux, composants, produits destinés aux gros œuvres
- Matériaux, composants, produits destinés aux seconds œuvres
- Matériels et outillages
- Services dédiés à la conception, au suivi et autres (système, logiciels)

Les propositions présentées doivent être des réalisations concrètes, achevées ou suffisamment avancées, pour que le résultat puisse être évalué dans le cadre d'une démarche innovante perceptible par le client ou le professionnel, faisant preuve d'originalité ou d'amélioration sensible par rapports aux produits ou pratiques courantes.

Un intérêt technique doit justifier l'innovation (caractéristiques, qualités d'usage, avantages économiques, protection de l'environnement, etc.).

OBLIGATION : présenter un produit accompagné d'une documentation technique (description et caractéristiques). Un prototype ou un échantillon est souhaité. Les innovations doivent être déjà disponibles ou susceptibles d'être utilisées habituellement en Algérie.

ARTICLE 04 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Le Trophée de l'innovation et de l'amélioration des techniques de construction est réservé aux opérateurs nationaux.
- La compétition est ouverte aux exposants du Salon BATIMATEC 2026

Salon BATIMATEC



DU 3 AU 7 MAI 2026

PALAIS DES EXPOSITIONS – SAFEX



3^e ÉDITION DU TROPHÉE INNOV'BAT

Salon BATIMATEC 2026

RÈGLEMENT DU CONCOURS

- LE DROIT D'ACCÈS AU CONCOURS EST GRATUIT.
- Chaque participant ne pourra proposer qu'un (01) seul et unique produit au concours.

Au titre de sa participation, le participant devra transmettre ce qui suit :

1. Une fiche descriptive détaillée (caractéristiques normes de références, résultats d'essais s'il y a lieu, etc.) de son produit accompagnée OBLIGATOIREMENT d'une notice descriptive (y compris schémas et photos si nécessaire) indiquant de manière explicite la valeur ajoutée apportée par le "produit " soumis au concours en termes de coûts qualité, délais et autres, par rapport aux produits utilisés habituellement en Algérie;
 2. Ses références éventuelles en Algérie, le rendant éligible à une utilisation plus large, voir générale.
 3. Un échantillon (selon nature du produit) qui fera l'objet d'une exposition lors des journées d'études organisées en marge du salon et de la cérémonie de remise des trophées. Une importance particulière est accordée aux informations demandées supra ; elles constituent les critères devant servir à la sélection du lauréat lors des délibérations du Jury.
- La documentation numérisée peut être présentée sous un format laissé au choix du partenaire (PPT, PDF, Word,...) et sera transmise par e-mail à l'adresse BATIMATEC EXPO.
 - Le Jury se réserve le droit de demander, si nécessaire, des précisions ou informations complémentaires.
 - Les participants peuvent souhaiter (exiger) que certaines informations restent confidentielles. Ils doivent alors spécifier quels sont les points précis à ne pas révéler à toute autre personne que les organisateurs et les membres du jury.
 - Les produits déjà primés ou soumis lors de la précédente édition ne pourront être une nouvelle fois proposés.

Salon BATIMATEC



DU 3 AU 7 MAI 2026

PALAIS DES EXPOSITIONS – SAFEX



3^e ÉDITION DU TROPHÉE INNOV'BAT

Salon BATIMATEC 2026

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 05 : LE JURY

Le Jury est composé d'éminents spécialistes nationaux dans le domaine de la construction (du bâtiment, et de l'industrie).

Le Jury se réserve le droit de faire appel à tout spécialiste ou expert pour émettre un avis permettant au jury de délibérer en connaissance de cause.

Le Jury est indépendant et souverain, ces décisions ne sont pas motivées et sont sans appel. Il décidera à la majorité de sélectionner ou non la proposition en fonction des critères qu'il aura lui-même définis.

Après examens des dossiers et autres compléments, il se réserve le droit de n'attribuer aucun trophée s'il estime que les propositions ne répondent pas suffisamment à l'objet du Trophée et/ou critères définis.

ARTICLE 06 : SÉLECTION DES LAURÉATS

Le Jury aura pour mission l'étude (l'examen) de toutes les propositions qui seront réceptionnées dans les délais impartis.

L'examen des propositions se feront en deux étapes :

1. L'établissement d'une "short" liste des nommés,
2. Sélection des lauréats. Les décisions du Jury sont sans appel.

CRITÈRES D'ÉVALUATION :

Au vu de la grande diversité des « produits et services » dans le domaine de la construction ; les critères d'évaluation sont laissés au pouvoir discrétionnaire du jury.

Le critère principal portera sur l'aspect innovant de la proposition.

Toutefois, en cas de similitude entre deux propositions, les produits nationaux bénéficieront d'un statut particulier relatif à la préférence nationale.

Il y'a lieu de préciser que l'innovation est la valorisation d'une idée nouvelle dans son usage et/ ou dans son utilité pour le développement économique et social.

Salon BATIMATEC



DU 3 AU 7 MAI 2026

PALAIS DES EXPOSITIONS – SAFEX



3^e ÉDITION DU TROPHÉE INNOV'BAT

Salon BATIMATEC 2026

RÈGLEMENT DU CONCOURS

On entend par innovation tout nouveau produit, procédé ou service pouvant apporter une amélioration ou une nouveauté notable pour le consommateur, le marché ou par rapport à son environnement concurrentiel.

- Apport technique ou scientifique.
- Apport économique.
- Caractère innovant du produit ou service.
- Intérêt environnemental.
- Capacité de diffusion et d'application.

DÉLIBÉRATIONS

Le jury, délibèrera et désignera les lauréats de chaque filière retenue.

Les décisions du jury sont souveraines et sans nécessité de motivation.

L'organisateur se réserve le droit de ne pas décerner le trophée dans certaines catégories au vu des candidatures présentées.

LISTE DES LAURÉATS

La liste des nommés et des lauréats sera affichée sur le site web de BATIMATEC EXPO : www.batimatecexpo.com

ARTICLE 07 : COMMUNICATION

Aux fins de service de témoignages et de constituer un recueil d'expérience, les nommés (ou nominés) figurant dans la short list s'engagent à accepter une utilisation gratuite de (leur nom ou marque) de leur image ainsi que certaines informations fournies ayant un caractère public.

Les propositions retenues dans la short list bénéficieront d'une campagne publicitaire durant le salon BATIMATEC ainsi que d'un espace spécifique pour leur exposition au public ainsi qu'une intervention de 10 à 15 minutes qui sera intégrée aux journées techniques prévues et organisées traditionnellement par le salon lors de chaque édition.

Salon BATIMATEC



DU 3 AU 7 MAI 2026

PALAIS DES EXPOSITIONS – SAFEX



3^e ÉDITION DU TROPHÉE INNOV'BAT

Salon BATIMATEC 2026

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser et diffuser leurs images (via les supports papiers, internet, réseaux sociaux notamment) et les éléments caractéristiques de leur proposition. Ils renoncent uniquement pour les besoins de ce concours à revendiquer tout droit sur leur image, ils acceptent par avance la diffusion de photographies, vidéos et autres supports pouvant être réalisés à l'occasion de la remise des trophées.

ARTICLE 08 : CALENDRIER

Les partenaires intéressés par la participation au trophée « INNOV'BAT 2026 » devront transmettre par E-mail les documents prévus à l'article 4 au plus tard le **10 Avril 2026** à l'adresse suivante : batimatec.info@gmail.com

Les résultats seront promulgués **le Dimanche 3 Mai 2026**

La cérémonie de remise du trophée de l'innovation « INNOV'BAT 2026 » aura **lieu au Salon BATIMATEC le Mercredi 6 Mai 2026.**

ARTICLE 09 : ENGAGEMENT

Les participants s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent, de déclarer si leur proposition n'est pas sa seule priorité intellectuelle, de renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation et les décisions du jury.

La participation au concours, traduite par la remise du dossier de candidature, implique l'acceptation pure et simple (sans réserve) du présent règlement.

ARTICLE 10 : ANNULATION – RESPONSABILITÉS

L'organisateur se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le Trophée (concours) INNOV'BAT 2026 si les circonstances l'exigent. La responsabilité des organisateurs ne sauraient être engagée (en cas de force majeure, sans que sa responsabilité ne soit engagée).

Les candidats en seront informés dans les meilleurs délais.

Les organisateurs ne peuvent être tenus juridiquement responsables, quant à la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques proposées par le participant.

Salon BATIMATEC



DU 3 AU 7 MAI 2026

PALAIS DES EXPOSITIONS – SAFEX



3^e ÉDITION DU TROPHÉE INNOV'BAT

Salon BATIMATEC 2026

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Les bulletins de participations et les informations techniques transmis par le participant ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels.

ARTICLE 11 : ANNULATION DE CANDIDATURES

Une fois le dossier déposé, enregistré et validé, le participant peut se retirer par simple confirmation écrite auprès de l'organisateur.

ARTICLE 12 : ACCÈS AU RÈGLEMENT

Le règlement du Trophée de l'innovation et de l'amélioration des techniques de constructions INNOV'BAT 2026 est téléchargeable sur le site

www.batimatecexpo.com

ARTICLE 13 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont utilisées exclusivement dans le cadre du concours, conformément à la loi n° 18-07 du 25 Ramadhan 1439 correspondant au 10 juin 2018 relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel ainsi que les directives de l'Autorité Nationale de Protection des Données à caractère Personnel (ANPDP).

Salon BATIMATEC



DU 3 AU 7 MAI 2026

PALAIS DES EXPOSITIONS – SAFEX

